

## Nicole Ameline – Présentation

Monsieur le Président ,  
Mesdames et Messieurs les Parlementaires et puis je me permettre de vous dire chers Collègues ayant été Membre de l'Assemblée Nationale Française durant 27 ans .

Parce que l'UIP figure parmi les plus illustres et aujourd'hui les plus actives Organisations Internationales , je salue l'impact positif remarquable du dialogue parlementaire international , celui de vos recommandations , de votre action sur le terrain et je rends hommage à vos collaborateurs qui sont exemplaires dans leur engagement.

C'est un honneur et un bonheur pour moi en tant que Vice Présidente du Cedaw de saluer avec vous cet anniversaire important .

Important car le monde n'attend pas .

Jamais les défis qui sont les nôtres aujourd'hui : changement climatique , intelligence artificielle , migrations , extrémisme et conflits n'ont lié la survie de notre propre humanité à une société plus juste , plus responsable , plus consciente .

L'égalité en droits , entre les hommes et les femmes , la vision d'une gouvernance partagée , l'éradication de toutes les formes de discriminations et l'empowerment des femmes s'imposent comme le nouveau curseur des sociétés avancées . C'est une urgence stratégique. L'égalité en droits et en fait entre les hommes et les femmes est l'exemple même de l'universalité des droits dont les Parlements mondiaux sont aussi les gardiens . La coopération parlementaire internationale est de ce point de vue une force unique assurant la préservation du multilatéralisme et des droits fondamentaux.

Nous avons besoin aujourd'hui d'accélérer cette évolution en suscitant une prise de conscience plus forte encore sur l'urgence stratégique que représente aujourd'hui la mise en œuvre de l'égalité.

La loi est dans son rôle premier lorsqu'elle transforme les sociétés , et qu'elle fait avancer le droit et la justice . Elle libère , et elle protège . Elle

confère une importance fondamentale aux Parlementaires dans l'exercice de leurs responsabilités .

Nous en avons la pleine conscience .

Le Comité Cedaw s'adresse aux États , mais ne les considère pas comme des blocs monolithiques.

Nous reconnaissons le rôle majeur des Parlements , comme acteur primordial et interface avec la société , à différents niveaux

- création d'un Groupe de travail opérationnel permanent et extrêmement positif qui a conduit notamment le 8 Mars dernier à l'adoption conjointe d'une décision prônant la parité politique à l'horizon 2030
- établissement d'un paragraphe standard dans les observations conclusives qui font suite à chaque dialogue
- appréciation particulière de Parlementaires au sein des délégations officielles des États
- évaluation de l'action du Parlement dans l'agenda législatif visant la transposition exhaustive de la Convention , la prise en compte des Observations finales formulées par le Comité , de ses Recommandations générales , l'examen des projets de loi au regard de la Convention
- évaluation de l'action parlementaire en termes d'élaboration du Rapport , et de niveau de priorités apporté à son suivi .

Les Parlementaires exercent leurs responsabilités à trois niveaux essentiels

- pouvoir d'initiative parlementaire
- pouvoir de contrôle politique
- pouvoir budgétaire

## ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

L'élaboration du rapport doit être un exercice utile , un investissement favorisant l'évaluation du cadre législatif au regard de la Convention Cedaw et la mise en perspective des priorités législatives .

Je rappelle que la Convention est le seul document de référence dans le domaine des Droits des Femmes , ratifié par 189 pays , et qui est aussi une feuille de route opérationnelle.

Les efforts engagés par les États membres sont réels et nous sommes sensibles à cette vision positive . Pour autant les écarts entre l'évolution législative et les dispositions de la Convention sont persistants .

- 1 / Donner une perspective à l'élaboration du Rapport

Faire de l'égalité une politique stratégique au service d'une société plus juste , plus responsable.

L'adoption des SDG vient à juste titre rappeler que les droits des femmes sont non seulement un objectif en soi , une obligation , c'est aussi le principe actif de la réussite des Objectifs de Développement durable , une forme d'ADN de la paix , de la justice et du progrès .

Nous y sommes sensibles , car le Cedaw est certes en charge de l'évaluation de l'Objectif 5 mais au delà c'est l'ensemble des Objectifs qui sont liés à l'égalité entre les hommes et les femmes. Si la Convention Cedaw par ses effets contraignants n'est pas de même nature que les Objectifs 2030 , les enjeux se rejoignent.

-2/ Établir un agenda et une approche méthodologique

Nous attendons beaucoup de l'engagement des États sur une vision claire et structurée de l'évolution législative dans le domaine de l'éradication des discriminations. Cette méthode doit être globale ,appuyée sur des priorités et viser l'ensemble des dispositions de la Convention Cedaw .

Je rappelle à cet égard que la Convention est compatible avec toutes les traditions , les cultures et les religions , qui sont une richesse pour le monde , dès lors que le socle des droits fondamentaux sont respectés .

Ce que Boutros Boutros Gali appelait l'irréductible humain .

-3 / Mobiliser les acteurs

L'établissement du Rapport doit être l'opportunité de fédérer les acteurs étatiques et non étatiques sur les enjeux de l'égalité , Commission des DH , ONG, Secteur privé .

-4 / Veiller a l'efficacité budgétaire et à l'intégration des droits des femmes dans la définition des politiques extérieures , notamment relatives au développement.

## ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

-1 / le Parlement doit être en lui même l'expression d'une vision de l'égalité

.

- Répartition des postes de responsabilité
- Mise en place de Délégations spécialisées

-2/ - Mécanismes d'évaluation sur l'impact des lois sur l'égalité de facto , appuyée sur une vision nationale et locale .

## NOUVELLE GOUVERNANCE

-1/ les Parlements jouent un rôle crucial mais ne suffisent pas à assurer la protection des droits des Femmes si les droits ne sont pas codifiés de manière claire et pratique. De nouveaux mécanismes d'évaluation des lois et de conduite du changement peuvent être particulièrement utiles .  
Le rôle des INDH est de ce point de vue important .

-2/ la parité politique et l'accès à la décision constituent l'un des enjeux fondamentaux .

La mise en œuvre d'une gouvernance partagée y compris dans les périodes post conflits en application de la Résolution 1325 doit être une priorité pour chacun d'entre nous .

La question des modes de scrutin et de la mise en œuvre de mesures spéciales temporaires est primordiale.

Faisons en sorte que les femmes , plus que jamais liées aux enjeux de notre temps, celui de la survie de la planète comme celle de l'humanité , inspirent davantage le monde et lui donnent son véritable sens , dans le respect de l'égalité.

Je fais confiance à l'UIP .